



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 15 décembre 2020]

Date de la convocation

9 décembre 2020

Date d'affichage

16 décembre 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 31

Procurations : 1

Votants : 32

Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO *Maires Adjoints*, Anne DUBIER, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Monique GUILLE, Martine VIOLETTE, Laurent SQUASSINA, Philippe ISSARD, Isabelle BEAUVAIS, Thierry BODDI, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Arnaud ELGOYHEN, Corinne DARMANI, Gabriel CARRAMUSA, Jean BATAILLOU, Agnès MERONI, Jean-Marc AGUERRE, Dominique BOYER, *Conseillers*

Absents et représentés : Alice GAUTREAU

Absents : Thomas DOMENECH

N° 178/ 2020

Secrétaire de séance : Eric PILUDU

OBJET DE DELIBERATION : Subvention exceptionnelle à l'association de commerçants et d'artisans l'Agaci

Dans le cadre de ses animations de fin d'année, l'association des commerçants l'Agaci sollicite la commune pour le versement d'une subvention exceptionnelle. L'Agaci a en effet distribué aux commerçants 120 sapins racinés, mis en jeu après les fêtes de fin d'année lors d'une tombola.

L'association a également engagé un plan de communication (affichage, presse et réseaux sociaux) « Noël à Gaillac » portant sur l'ouverture des commerces tous les jours et les commandes en ligne auprès des restaurants et traiteurs Gaillacois.

Madame le Maire propose donc au conseil municipal d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3500 euros à l'Agaci.

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le versement de la subvention mentionnée ci-dessus,

DONNE pouvoir à Madame le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Fait à Gaillac le 16 décembre 2020

Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20201216-178-2020-DE
Date de télétransmission : 16/12/2020
Date de réception préfecture : 16/12/2020